

2 - CONDITIONS DE VIE

Document à exploiter en classe

La case de l'esclave : un abri pour la nuit

La vie quotidienne est strictement règlementée sur toute l'habitation. Chaque matin, au son de la cloche, les esclaves quittent leurs cases et forment des bandes pour se rendre sur le lieu de leur travail. La discipline est quasi militaire et l'abbé Macquet utilise, pour la décrire, les termes d'escouades, de décuries et de décurions qui font penser aux soldats de la Rome Antique. Les enfants, que Charles Desbassayns appelle « petits Noirs », sont confiés à une Négrresse de cour qui, à la tête de « sa bande joyeuse », doit balayer tout autour de la Maison et veiller à la propreté des environs de l'usine. Quant aux nourrices, et sans doute aussi aux femmes enceintes, elles sont employées comme mandares, c'est-à-dire occupées à la confection de sacs d'emballage.

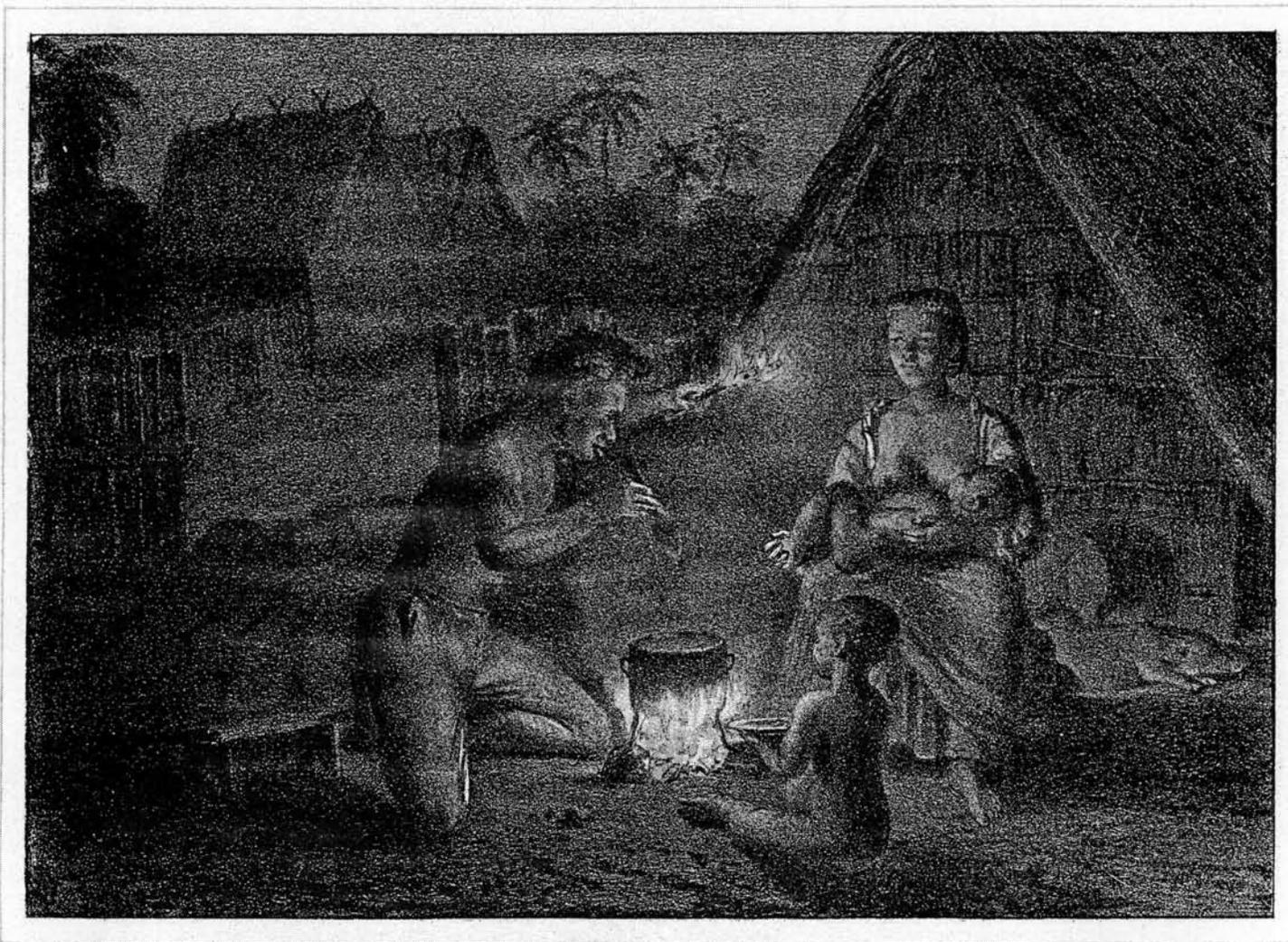
Après l'appel du matin, en dehors des deux gardiens chargés de sa surveillance, personne n'a plus le droit de pénétrer dans le camp. Même les charpentiers ou les maçons qui travaillent sur des chantiers proches attendront le retour des autres bandes pour regagner leurs cases, tout le monde ensemble, après que chaque gardien, surveillant ou commandeur aura fait le compte-rendu de sa journée au régisseur. Celui-ci était toujours un Blanc, généralement un membre, un proche ou un ami de la famille du propriétaire du domaine. En 1846, Charles Desbassayns fera assurer cette fonction par Edouard Henry Labauve d'Arifat, un parent de son épouse et originaire comme elle de l'Ile Maurice.

Les esclaves du domaine n'avaient que le dimanche après-midi pour se reposer. Toute la matinée, jusqu'à 13 heures, ils devaient effectuer les corvées qui consistaient à tout nettoyer, à l'usine principalement, mais aussi, sans doute, dans les ateliers, les magasins, le parc du matériel, ceux des animaux et tous les autres bâtiments d'exploitation. Pour Charles Desbassayns « cette journée de frotte et de nettoyage est du boni pour le service fait et à faire ». Cela contribuait aussi, selon lui, à entretenir chez eux l'intérêt, l'attachement et même la passion pour leur travail. Ce jour-là ils avaient la permission,

lorsque les pommes de terre étaient récoltées, d'aller récupérer pour eux celles qui avaient été oubliées, mais à condition de s'y rendre en bande et de laisser le terrain propre après leur passage. Ce qui apparaissait ainsi comme une faveur et rappelait l'ancienne pratique du glanage en France, pour le blé, était en réalité une façon de faire nettoyer les champs et de les préparer à être ensemencés.

Les repas de tous les esclaves, petits et grands, se préparaient collectivement, le midi et le soir, dans une « cuisine à Noirs » mentionnée dans le testament de Madame Desbassayns et située dans la cour de la maison principale de l'habitation. Les rations des adultes étaient apportées sur leur lieu de travail et remises aux responsables des bandes mais le règlement préconisait que « le dimanche les Noirs les reçoivent en personne ». Ce jour-là, et sans doute aussi chaque soir de la semaine, la distribution devait se faire après le compte-rendu de la journée et la répartition des tâches pour le lendemain, comme cela se passait sur l'habitation de la Ravine à Marquet visitée par Billiard en 1817 : « La bande se précipite vers la case enfumée, où le vieux cuisinier fait cuire deux grandes marmites, des poids du Cap et du maïs ; chaque Noir se présente avec un débris dealebasse, un plat de bois, une moitié de coco de Praslin, ou seulement un lambeau de feuille de bananier, pour prendre part à la distribution ».

ALBUM DE LA RÉUNION.



Inv. A. Roussin.

Ile de la Réunion.

CASE DU NOIR.

2 - CONDITIONS DE VIE

Document à exploiter en classe

NOTE D'INTRODUCTION

Ce testament de Madame Desbassayns, daté de Saint-Gilles le 20 juin 1845, est le dernier qu'elle rédigea, à l'âge de quatre-vingt-dix-ans, peu avant sa mort survenue dans sa maison de Saint-Gilles le mercredi 4 février 1846 à six heures du soir. Elle avait déjà rédigé un testament de quatre pages, le 20 novembre 1807. Mais le dernier, beaucoup plus complet, présente, outre l'aspect anecdotique, l'intérêt de décrire minutieusement de quoi se composait l'une des principales, sinon la principale, des propriétés de l'île au milieu du XIXe siècle, trois ans avant l'abolition de l'esclavage.

La transcription qui en est donnée ci-après suit l'original conservé aux Archives départementales de la Réunion dans le Minutier des notaires (lequel n'a pas reçu encore une cotation définitive). Il est entré aux Archives en juin 1976, avec un dépôt effectué par Me BERAUD de minutes anciennes de l'étude de Saint-Paul. Cet exemplaire ayant été partiellement troué par des insectes, on a utilisé, pour combler les lacunes, la copie conservée aux Archives Nationales, Section-Outre-Mer, et dont les Archives de la Réunion possèdent un microfilm. Parfois, les deux copies présentent quelques variantes orthographiques : dans ce cas, c'est la leçon de l'exemplaire réunionnais qui a été systématiquement choisie, même quand elle est probablement fautive. Ces variantes ne présentent pas d'intérêt pour la compréhension ou l'utilisation du texte à des fins historiques, et il n'a pas été jugé utile de les indiquer en note. Par ailleurs, la pagination de la transcription ne suivant pas exactement celle de l'original qui comporte 36 feuillets, (donc 72 pages), les totaux de bas de page et les reports chiffrés de haut de page ont été supprimés car, soit ils se seraient retrouvés en milieu de page, alourdissant le texte, soit il eût fallu en calculer de nouveaux, ce qui n'eût rien ajouté à l'intérêt du texte lui-même.

Nous donnons, en illustration, la photographie de la première et de la dernière page du testament. Seule la signature « Montbrun Vue Desbassayns », au bas de la dernière page, est autographe, le reste du texte ayant été calligraphié par un copiste ; alors que les quatre pages du testament de 1807, conservé également aux Archives de la Réunion, sont entièrement de la main de Madame Desbassayns.

*Source : Musée historique de Villèle de Saint-Gilles-Les-Hauts - Ancienne Maison Desbassayns
- De Villèle In Archives de Bourbon - Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles Françaises de l'Océan Indien et bulletin d'information de la Direction Départementale des services d'archives de la Réunion - Troisième série n°3 - Archives départementales - Saint-Denis - Deuxième édition . pp : 103-109-110- Novembre 1979*

(...)

A la dite propriété de Saint-Gilles sont attachés :

1° deux cent quatre-vingt-quinze esclaves ci-après désignés par leurs noms, castes, âges et professions, avec indication de la prisée faite par les experts sus-nommés, savoir :

Dominique, créole, âgé de trente-trois ans, commandeur, et sa femme Augustine, créole, âgée de trente-deux ans, commandeur, avec leurs six enfants, Elise, créole, âgée de quatorze ans, Agathe, Lizette, Nancy, Dominique et Alfred, estimés ensemble quatorze mille cinq cents francs, 14 500

Baptiste, créole, âgé de quarante-quatre ans, commandeur, et sa femme Emilie, créole, âgée de trente-huit ans, domestique, avec leurs cinq enfants, Ferdinand, Jean-Baptiste, Cristophe, Delphine et Marie-Joseph, estimés ensemble douze mille cinq cents francs, 12 500

Georges, créole, âgé de vingt-trois ans, domestique, estimé deux mille cinq cents francs, 2500

Julien, créole, âgé de vingt ans, domestique, estimé trois mille francs, 3 000

Gustave, cuisinier, sa femme Félicie, domestique, et leurs trois enfants, Marie-Julie, Pierre Gustave et Marie Juliette, estimés ensemble huit mille cinq cent francs, 8500

Eugène, créole, âgé de vingt-huit ans, domestique, sa femme Agnès, couturière, âgée de vingt-cinq ans, et ses trois enfants, Egyptienne, Charles-Eugène et Pierre-Azone, estimés ensemble huit mille cinq cents francs, 8500

Agathe, créole, âgée de cinquante-six ans, commandeur, estimée mille francs, 1 000

Jules, créole, âgé de vingt ans, charretier, estimé deux mille francs, 2000

Françoise, créole, servante, âgée de cinquante-trois ans, estimée mille francs, 1 000

Charles-Fanchin, créole, orphelin, âgé de neuf ans, estimé mille francs, 1000

Polycarpe, créole, domestique, estimé deux mille cinq cent francs, 2 500

Evariste, créole, domestique, estimé deux mille francs, 2 000

Pierre, créole, forgeron-chaudronnier, et sa femme Ermeline, créole, couturière estimés ensemble six mille francs 6 000

Michel, créole, et sa femme Louison, créole, couturière, estimés ensemble cinq mille cinq cent francs 5 500

Constant, créole, forgeron, chef de troupe, et sa femme Marie-Louise, créole, laveuse et repasseuse, estimés ensemble quatre mille francs, 4 000

Mélanie, créole, couturière, et ses deux enfants Montjol et Marcelin, estimés ensemble trois mille francs, 3 000

Louis-Marie, gardien d'habitation, créole, âgé de cinquante ans, estimé mille franc, 1 000

Lolo, créole, âgé de cinquante ans, charpentier, et sa femme Magdeleine, créole mandare, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Théodule, créole, âgé de dix ans, estimé mille francs, 1 000

Marie-Louise, créole, gardienne d'hôpital, et ses deux petits enfans Généreuse et Marie Louise, estimés ensemble deux mille cinq cents francs, 2 500

Tranquilin, créole invalide, âgé de soixante-neuf ans, estimé deux cent cinquante francs, 250

Vénus, créole, négresse de cour, infirme, son enfant Marie-Chariette et les deux enfans de sa soeur, Marie-Aurélie, Anne-Zaire, estimés ensemble deux mille cinq cents francs, 2 500

Zéline, créole, servante, couturière, et son enfant Marie-Joséphine, estimés ensemble trois mille francs, 3 000

Marie-Barbe, créole, âgée de quarante-trois ans, domestique, estimée deux mille cinq cents francs, 2 500

Henriette, créole, couturière, et ses deux enfans Gérôme, âgé de treize ans, et Médar- Honoré, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Paulin, créole, charpentier, et sa femme Léocadie, domestique, invalide, et leurs quatre enfans Marie Gertrude, Pierre, St-Lys, Pierre-Paulin et Alfred, le tout estimé six mille 6 000

Philogène, créole, âgé de vingt-six ans, noir de pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs, 1 750

Sophie, créole, âgée de soixante-trois ans, domestique, estimée sept cent cinquante francs, 750

Théodore, créole, boulanger, et sa femme Clarice, couturière, avec leur enfant Séraphin, estimés ensemble six mille cinq cents francs, 6 500

Gabriel, créole, commandeur, et sa femme, sidonie, couturière, estimés ensemble six mille francs, 6 000

Célestin, enfant de Sidonie, créole, noir de pioche, infirme, estimé mille francs, 1 000

Scholastie, malgache, gardienne de poulailler et ses quatre enfans Eloïse, Pierre-Noël, Florentine et Pierre Alphonse, estimés ensemble cinq mille francs, 5 000

Constance, créole, négresse de pioche, et ses quatre enfans Faustin, Monique, Marie-Olivette et Marie-Pélagie, estimés ensemble cinq mille cinq cents francs, 5 500

Eléonore, malgache, pioche, estimée, mille francs, 1 000

Marie, créole, fille d'Eléonore, pioche, estimée deux mille francs, 2 000

Aimée, malgache, pioche, et son enfant nommé Cafre, estimés ensemble deux mille deux cent cinquante francs, 2 250

Aure, créole, âgée de soixante ans, commandeur, estimée douze cent cinquante francs, 1 250

Thérèse, créole, pioche, et son enfant Pierre-Bruno et Etienne, enfant d'Estelle, de mamelle, estimés ensemble deux mille francs, 2 000

Stanislas, créole, commandeur, et sa femme Mévacaire, malgache, pioche, avec leurs enfans au nombre de trois Nanette, Rigobert-Stanislas et Toussaint-Salasse, estimés ensemble six mille cinq cents francs, 6 500

Norbert, créole, pioche, âgé de vingt ans, faible, estimé quinze cents francs, 1 500

Joséphine, créole, pioche, estimée deux mille francs, 2 000

Odon, créole, âgé de cinquante-deux ans, chef-charpentier, et sa femme Lucile, créole, couturière, âgée de cinquante ans, estimés ensemble cinq mille francs, 5 000

Didier, créole, âgé de trente-un ans, pioche, et sa femme Flore, créole, âgée de quarante-cinq ans et leurs trois enfans Alexis, Marie-Rosé et Marie-Angélique, estimés ensemble sept mille cinq cents francs, 7 500

Drozin, créole, âgé de quarante-six ans, pioche, sa femme, Agathe, malgache, âgée de quarante-un ans, pioche, et leurs deux enfans Silvestre et Léandre, estimés cinq mille francs, 5 000

Dominique, malabare, créole, âgé de trente-huit ans, charpentier, sa femme Daride créole, âgée de trente-huit ans, pioche, leurs enfans Adèle, âgée de quatorze ans,

Marie-Jeanne, douze ans. Marie-Laurencine, dix ans, et Marie-Nathalie, dix ans, estimés neuf mille cinq cents francs, 9 500

Eloi, créole, âgé de trente-six ans, pioche, sa femme Euphrasie, créole, âgée de cinquante ans, blanchisseuse, estimés quatre mille francs, 4 000

Laurent, créole, âgé de quarante-neuf ans, charpentier, malade, sa femme Virginie, créole, âgée de trente-neuf ans, pioche, leurs cinq enfans, Claire, seize ans, Modeste, quatorze ans, Henri-la-Jeunesse, Pierre-Bénit et Jeanne-Victoire, estimés ensemble huit mille francs, 8 000

*Léonard, créole, âgé de vingt-huit ans, ouvrier-sucrier, sa femme Céline, âgée de vingt neuf ans, pioche, et leurs quatre enfans, Pauline, sept ans, Marie-Maguitte, Benoîte
-Candide et Léonard-Rémy, estimés ensemble sept mille cinq cent francs, 7 500*

Fanchin-boiteux, créole, âgé de trente-un ans, pioche, et sa femme Victorine, créole, pioche, âgée de trente-neuf ans, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Fanchin, créole, âgé de trente-six ans, maçon, et sa femme Juliette, créole, âgée de vingt-huit ans, estimés cinq mille francs, 5 000

Jacques-Philippe, pioche, créole, âgé de vingt-trois ans, et sa femme Félicité, créole, âgée de dix-sept ans, pioche, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Montrose, créole, pioche, trente-deux ans, et sa femme Eugénie-Olive, estimés ensemble quatre mille francs, 4 000

Montchéry, créole, vingt-six ans, pioche, et sa femme Lucine, créole, vingt-un ans, estimés quatre mille sept cent cinquante francs, 4 750

Onésime, créole, vingt-cinq ans, pioche, et Thérézine, sa femme, créole, vingt-trois ans, pioche, estimés quatre mille cinq cent francs, 4 500

Noël, créole, cocher, quarante huit ans, sa femme Perpétue, domestique, quarante-deux ans, créole, estimés cinq mille cinq cent francs, 5 500

Olien, créole, âgé de vingt-cinq, charpentier, et sa femme Adélaïde, créole, âgée de vingt-deux ans, pioche, estimés cinq mille francs, 5 000

Pierre Louis, boiteux, créole, âgé de quarante-trois ans, pioche, et Julie Panon, sa femme, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimés deux mille cinq cent francs, 2 500

Paul, créole, trente-un ans, pioche, et sa femme, Sabine, créole, vingt-un ans, pioche, estimés quatre mille francs, 4 000

Pélagé, créole, vingt-six ans, pioche, et sa femme, Eline, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimés quatre mille cinq cent francs, 4 500

Bayonne, malgache, soixante ans, pioche, et Monique-Isabelle, sa femme, créole, trente-huit ans, pioche, et leur enfant Paul Jean-Marie, estimés trois mille francs, 3 000

Figaro, malgache, soixante ans, charpentier, et Marie-Hélène, sa femme, créole, quarante ans, pioche, avec leurs deux enfans Pierre Joseph Fleury et Pierre-Alzire, estimés cinq mille francs, 5 000

Philémon, créole, quinze ans, domestique, estimé dix-sept cent cinquante francs, 1 750

Dorphise, créole trente ans, pioche, et ses trois enfans Marie-Fanny, Pierre-Henri et Marie Véronique, estimés quatre mille francs, 4 000

Véronique, créole, soixante-onze ans, infirmière, estimée cinq cents francs, 500

Pompée, cafre, cinquante-sept ans, gardien, et Chonette, créole, soixante ans, infirme, estimés quinze cents francs, 1 500

Euphrasie, créole, soixante-un ans, domestique, estimée cinq cents francs, 500

Hilaire, créole, trente-deux ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Jean-François, créole, trente ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Ambroise, créole, trente-sept ans, palfrenier, estimé deux mille deux cent cinquante francs, 2 250

Emile, créole, vingt-cinq ans, domestique, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Albert, créole, vingt-cinq ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Céleste, créole, vingt-sept ans, pioche, et ses deux enfans Pierre Philippe et Elphège, estimés trois mille francs, 3 000

Barbe, créole, quarante-quatre ans, gardienne, et ses trois enfans Zélia, Marie-Laurencine et Marcelin, estimés quatre mille francs, 4 000

Lagoar, créole, quarante-deux ans, et sa femme Catherine, créole, trente-deux ans, estimés quatre mille cinq cents francs, 4 500

Hippolyte, créole, vingt-deux ans, pioche, faible, estimé quinze cents francs, 1 500

Catiche, créole, trente-quatre ans, pioche, et ses deux enfans Pierre Denis, maladif,

<i>et Jean, estimés trois mille francs,</i>	3 000
<i>Zélie, créole, trente-six ans, pioche, et son enfant Augustine, estimés deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>César, cafre, trente-un ans, pioche, et sa femme Joséphine, cafrine, trente ans, pioche, avec leur enfant Thérèse, estimés quatre mille cinq cents francs,</i>	4 000
<i>Amand, créole, cinquante-deux ans, chef sucrier, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 000
<i>Antoine, créole, quarante-trois ans, cuisinier, estimé trois mille francs,</i>	3 000
<i>Adolphe, créole, cinquante ans, charpentier, estimé quinze cents francs,</i>	1 500
<i>Aubin, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	2 000
<i>Auguste, créole, trente ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Biaise, créole, quarante-quatre ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	1 500
<i>César-breton, créole, cinquante-quatre ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	1 500
<i>Dosithé, créole, cinquante-cinq ans, charpentier, estimé quinze cents francs,</i>	1 500
<i>Drozance, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Denis, créole, trente-six ans, lépreux, porté pour mémoire,</i>	mémoire
<i>Ernest, créole, dix-neuf ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Fanchin, créole, cinquante-un ans, lépreux, porté pour mémoire</i>	mémoire
<i>Félix-Mazaire, créole, trente-quatre ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 250
<i>Fulgence, créole, infirme, trente-trois ans, pioche, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Henri, créole, vingt-sept ans, maçon, estimé trois mille francs,</i>	3000
<i>Henri-petit, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Jean-Pierre, invalide, créole, cinquante-deux ans, ouvrier, estimé cinq cents francs,</i>	500
<i>Joson, créole, trente-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500

<i>Julien, créole, quarante-un ans, domestique, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Marcelly, créole, vingt-six ans, pioche, estimé deux mille cinq-cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Nicolas, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Jean-Denis, créole, trent-sept ans, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Pierre-Silvestre, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Pacape, créole, quarante-huit ans, gardien, estimé sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Jean-Baptiste, créole, cinquante-sept ans, jardinier, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Désiré, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Philoté, créole, quarante-quatre ans, commandeur, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Pierre-Antoine, créole, vingt ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Roger, dit Dauphin, créole, vingt-deux ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Simon, créole, trente-cinq ans, boiteux, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Séverin, créole, quarante-sept ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Soulange, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Saint-Ange, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Servais, créole, quarante-neuf ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Ursin, créole, quarante-trois ans, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Vital, créole, quarante-un ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Otrude, créole, soixante ans, gardienne, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Betzy, créole, cinquante-quatre ans, cuisinière, estimée mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Éline de Phanélie, créole, trente-un ans, pioche, estimée-deux mille francs</i>	<i>2 000</i>

<i>Lafoé, créole, cinquante-sept ans, sage-femme, estimée cinq cents francs,</i>	500
<i>Louise, créole, soixante ans, pioche, estimée mille francs,</i>	1 000
<i>Généreuse, créole, quarante ans, pioche, estimée dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Ursule, créole, quarante-huit ans, pioche, estimée quinze cents francs,</i>	1 500
<i>Constance, créole, trente-cinq ans, domestique, estimée dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Ravole, malgache, trente-huit ans, mandare, estimée douze cent cinquante francs,</i>	1 250
<i>Azor, cafre, cinquante-trois ans, gardien, estimé douze cent cinquante francs,</i>	1 250
<i>Adonis, cafre, trente-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Augustin, maçon, cafre, trente-cinq ans, estimé trois mille francs,</i>	3 000
<i>Carbon, cafre, quarante-six ans, gardien, infirme, estimé trois cents francs,</i>	300
<i>Félix, cafre, trente ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Figaro, cafre, quarante-quatre ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Fidèle, cafre, trente-six ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	2 000
<i>Henri, cafre, cinquante-neuf ans, jardinier, invalide, estimé cinq cents francs,</i>	500
<i>Joseph, cafre, cinquante-un ans, pioche, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Janvier, cafre, quarante-huit ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Lépervanche, cafre, quarante-trois ans, pioche, invalide, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Léon, cafre, quarante-huit ans, gardien de boeufs, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Charles, maçon, cafre, vingt-neuf ans, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Dominique-Macondé, cafre, cinquante-neuf ans, gardien, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Ampangue, cafre, cinquante-cinq ans, gardien, estimé mille francs,</i>	1 000

<i>Hercule, cafre, quarante ans, maçon, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Lafleur, cafre, quarante-huit ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Onésime, cafre, cinquante-neuf ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Pamphile, charbonnier, cafre, âgé de cinquante-trois ans, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Renaud, cafre, quarante-trois ans, marron depuis mille huit cent trente-sept, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Sadoque, cafre, quarante-neuf ans, gardien, estimé sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Valentin, cafre, quarante-cinq ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Zéphir, cafre, cinquante-neuf ans, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Agnès, cafrine, trente-trois ans, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Aurélie cafrine, cinquante-neuf ans jardinière, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Rosalie, cafrine, cinquante-six ans, pioche, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Elie, créole, soixante-trois ans, pioche, invalide, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Jean-Louis, créole, soixante-dix ans, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Jean-Jacques, créole, soixante-deux ans, pioche, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Malo-sourd, créole, soixante-dix ans, gardien, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Ozone, indien, soixante-sept ans, cuisinier, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Henriette, créole, soixante-sept ans, infirme, porté pour mémoire</i>	<i>mémoire</i>
<i>Marine, créole, soixante-sept ans, pioche, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Suzanne, créole, soixante-dix ans, poulalière, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Séverin, malgache, soixante-sept ans, gardien, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Nathalie, malgache, soixante-trois ans, gardienne d'animaux, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>

<i>Barré, cafre, soixante-cinq ans, gardien, invalide, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Blaise, cafre, soixante-quatre ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Lindor, cafre, soixante-trois ans, gardien, estimé trois cents francs,</i>	<i>300</i>
<i>Léveillé, cafre, soixante-un ans, gardien, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Candide, cafrine, soixante-deux ans, gardienne de jardin, estimée cinq cents francs</i>	<i>500</i>
<i>Alexandrine, cafrine, soixante-cinq ans, gardienne de jardin, estimée quatre cents francs,</i>	<i>400</i>
<i>Honorine, cafrine, soixante-quatre ans, gardienne de jardin, estimée quatre cents francs,</i>	<i>400</i>
<i>Minerve, cafrine, soixante-trois-ans, invalide, portée pour mémoire,</i>	<i>400</i>
<i>Charles, malgache, maçon, trente-deux ans, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Désiré, malgache, quarante-cinq ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Marcien, malgache, quarante-huit ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Jean-Baptiste, malgache, quarante-trois ans, maçon, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Neptune, malgache, trente-cinq ans, pioche, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Valéry, malgache, quarante-six ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Parfait, malgache, quarante-sept ans, cuisinier, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Olivier, malgache, quarante-sept ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Geneviève, créole, cinquante-deux ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Paulin-Leroux, cafre, vingt-six ans, commandeur, marié à Modeste, négresse attachée à Bernica, estimé trois mille francs,</i>	<i>3 000</i>
<i>Vénus, cafrine, soixante-huit ans, infirme, estimée deux cent cinquante francs,</i>	<i>250</i>
<i>Total de l'estimation des noirs attachés à la propriété de Saint-Gilles, au nombre de deux cent quatre-vingt-quinze, la somme de quatre cent vingt-huit mille cent cinquante francs,</i>	<i>428 150</i>

2° Seize mulets, tant du Poitou que de Buesnosayres, avec charrettes et harnais, estimés ensemble douze mille cinq cents francs, 12 500

3° -Trente-neuf boeufs de charroi, tant du pays que de Madagascar, avec leurs charrettes, estimés ensemble sept mille cinq cents francs, 7 500

4° Et un troupeau de treize boeufs et de trente-six cabris, ici portés pour mémoire, mémoire

Total de l'estimation des bêtes de trait et autres animaux, la somme de vingt mille Francs, 20 000

Total de l'estimation de la propriété de Saint-Gilles, la somme de neuf cent cinquante francs, 950 650

DISPOSITIONS GENERALES

II pourrait se faire que ma fille, madame la Comtesse de Villèle, qui figure sous la rubrique des avancements d'hoirie, comme ayant reçu, à ce titre, la somme de vingt-un mille six cent quatre-vingts francs, n'ait réellement reçu cette somme que moins quatre mille francs. C'est là un point que je charge mon fils Julien Augustin Paulin Gertrude Panon Desbassayns de vérifier avec monsieur le comte de Villèle, mon gendre et son beau-frère, voulant et entendant que ce qui aura été reconnu et arrêté entre eux oblige tous mes héritiers en conséquence s'ils décident, après mûr examen, qu'il existe en effet une erreur de quatre mille francs, au préjudice de ma dite fille, madame la contesse de Villèle, dans l'avancement d'hoirie dont elle est ci-devant chargée, je veux et entends qu'elle reçoive pareille somme de quatre mille francs sur les premiers deniers et les plus clairs et apparents des biens non compris dans le présent partage et qui se trouveront m'appartenir au jour de mon décès.

Ne voulant point que ceux de mes enfants et petits-enfants soumis aux rapports ci-dessus déterminés puissent être tenus de rien payer alors qu'ils n'auront rien reçu des deniers comptants de ma succession, j'entends que les sommes attribuées sur chacun d'eux, pour soulte à leur part d'héritier ne soient exigibles, en faveur de ces derniers, qui après l'an et jour de l'ouverture de ma succession, et que jusqu'à cette époque, elles ne soient productibles d'aucun intérêt ; passé lequel délai, l'intérêt des dites sommes courra de plein droit.

Dans le but de maintenir l'égalité entre les parts que je viens de faire de mes biens, je veux et entends au cas où quelques uns des esclaves ci-dessus légués avec les propriétés de Saint-Gilles et de Bernica décéderaient avant l'ouverture de ma succession, qu'ils soient remplacés par d'autres de même valeur que celle à eux

donnée par l'estimation des experts ci-devant relatée ; lesquels remplaçants seront pris parmi les esclaves que je pourrais acheter à l'avenir ; à défaut de quoi, il sera prélevé sur ceux des biens non partagés ici et que je laisserai à mon décès, une somme égale à une valeur estimative des esclaves décédés, à la sus-dite époque.

Il en sera de même, pour les animaux spécialement affectés au charroi sur chacune des dites propriétés.

Les enfans qui naîtront des négresses attachés aux sus-dites propriétés, appartiendront aux abandonataires d'icelles par droit d'accession.

Si l'un ou plusieurs des bâtimens construits sur les immeubles compris au présent partage et l'une des usines existant sur les propriétés de Saint-Gilles ou de Bernica ou toutes deux venaient à être détruits, pareillement avant l'ouverture de ma succession, par le feu, le vent ou tel autre événement de force majeure que ce soit, sans que j'aie eu le temps de les faire réédifier ou de les remplacer par d'autres, il sera également prélevé sur ceux des dits biens non partagés ici et que je laisserai à mon décès, une somme égale à la valeur estimative des objets détruits ou bien à leur valeur proportionnelle pour les objets non individuellement estimés.

J'ai fait le partage qui précède de la manière qui m'a paru le plus juste et en tâchant de concilier certaines convenances ; j'exprime le voeu qu'il soit exécuté sans restriction et tel que je viens de l'établir.

Je connais assez bien mes enfans pour être persuadée qu'ils se conformeront à mes volontés ; mais néanmoins, dans le cas où, contre toute attente, il serait élevé par quelques uns déçus du sujet de ce partage, des contestations dans la vue d'y apporter un changement quelconque, je veux et entends que celui ou ceux qui contesterait soient privés de toute la portion de ma succession dont la loi me permet de disposer ; donnant et léguant expressément la portion disponible par préciput et hors part, le cas prévu arrivant, à celui ou ceux de mes enfans qui soutiendraient la succession de mon présent partage en son entier.

Je révoque tous testaments et codiciles que je puis avoir faits précédemment.

Fait à Saint-Gilles, commune de Saint-Paul, île Bourbon, le vingt juin mil huit cent quarante-cinq.

Signé : MONTBRUN VE DESBASSAYNS

*Ne Varietur
Le lieutenant de juge*

LAFFON

Enregistré à Saint-Paul le douze février 1846

№ 15 v° c 9 et № 16 r° c 1 à 9 et v° c 1ère

Reçu trois francs

V.Théry

